

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Après avoir vérifié que les règles sanitaires étaient respectées, Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 20 h 40 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs BESSE Hubert, CASTANG Jean-Claude, Madame COOLEMAN Colette, Messieurs COUTOU Anthony, KOEGLER Jean, LACOSTE Alexandre, LAYMOND Eric, MARTIN Patrick, TRAVERT Rodolphe. VEYSSIERE Xavier.

Absent excusé : Monsieur BESSE Kevin

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ approbation du CR du conseil précédent

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 septembre est adopté à l'unanimité et signé en séance.

2/ Étude d'une convention avec l'association «30 millions d'amis» pour la stérilisation des chats errants

Monsieur le maire passe la parole à monsieur Martin et lui demande d'exposer la situation des chats errants à Molières : Monsieur Martin rappelle que le sujet avait été évoqué dans le précédent bulletin municipal. Il précise que le problème comporte plusieurs aspects. L'un est bien sur le bien-être des animaux, mais la situation présente des risques d'insalubrité publique, aussi bien pour les citoyens que pour les animaux domestiques.

Il convient de bien différencier les animaux domestiques, et les animaux errants ou divagants. Les animaux domestiques ont un maître identifié. Le maître ou la maîtresse a un certain nombre d'obligations, entre autres de faire pucer ou tatouer son animal, de le faire traiter contre les agressions parasitaires et le faire vacciner. Il doit le nourrir chez lui. Il ou elle doit gérer le rythme de reproduction de son animal. En cas de non-respect de ces devoirs ou de maltraitance, la commune a le pouvoir d'intervenir.

Les animaux errants n'ont pas de maître ou de maîtresse identifié. Il faut rappeler ici une règle importante : il est interdit de nourrir des animaux sur la voie publique. Le maire peut utiliser son pouvoir de police pour verbaliser les personnes qui ne respectent pas cette règle.

Il est de la responsabilité de chacun d'empêcher la prolifération des chats errants. Le capture de ces animaux et leur stérilisation est une méthode recommandée par les experts, qui rappellent au même

moment l'interdiction de les nourrir sur la voie publique. Chaque commune a la possibilité de recourir à la capture et l'euthanasie des animaux errants si elle le juge nécessaire.

Le maire de Molières souhaite ne pas avoir à recourir à cette mesure extrême. Il expose alors avoir étudié l'aide que peut apporter l'association 30 millions d'amis pour nous assister dans la stérilisation des chats errants. Il s'avère que l'association peut apporter une aide financière aux communes correspondant à la moitié du coût de stérilisation, dont les montants sont de 60€ par male et 80€ par femelle. Pour cette même opération l'association finance à 50% les particuliers qui peuvent bénéficier également d'un financement à 50% de la part de l'association « Chats Libres ». De ce point de vue, la commune n'a donc pas d'intérêt à cotiser à 30 millions d'amis.

Monsieur Travert suggère que l'association pourrait nous apporter d'autre type de services, par exemple dans le domaine de la communication. Il est convenu d'étudier si des services d'autre type fournis par de 30 millions d'amis pourrait aider Molières à améliorer la situation.

3/ Adressage de la commune

3.1/ point sur l'avancement de l'adressage

Monsieur le maire demande à monsieur Martin de faire le point de la situation. Celui-ci rappelle que l'adressage de la commune fait partie d'un programme national pour lequel nous avons signé une convention avec le département de Dordogne. Le but de ce travail est double ; d'une part il doit permettre aux activités de service, poste, pompiers, ambulances, livreurs, etc, de se rendre sans hésitation au bon endroit. D'autre part la mise en place d'adresses précises permettra l'arrivée de la fibre au plus près des utilisateurs, pour des connexions Internet de grande qualité.

Une équipe municipale composée de conseillers et de bénévoles a été constituée. Elle a procédé, dans un premier temps, à l'inventaire de toutes les voies de la commune. Elle a ensuite sollicité les citoyens à deux reprises afin qu'ils proposent un nom pour la voie sur laquelle ils habitent. Cette opération a permis d'avoir un assez grand nombre de réponse. L'équipe a utilisé les propositions ainsi collectées puis les a validées avec les services du département pour assurer la conformité aux règles en la matière.

Le conseil municipal, qui détient la décision finale sur le nom choisi pour chaque voie, devra délibérer ce soir pour entériner ces noms. La numérotation de chaque habitation sur sa voie a été faite sur le modèle « métrique » grâce à un logiciel qui associe les données du cadastre.

Les citoyens de Molières sont très attachés aux noms des lieudits ; nous pouvons les rassurer ici car les lieudits feront partie intégrante de l'adresse qui aura le format suivant :

Numéro et nom de la voie, Nom du lieudit, 24480 Molières

3.2/ Validation des noms des rues

Les conseillers s'étaient réunis le mardi 26 octobre pour étudier et valider chaque nom de voie proposé par l'équipe d'adressage. Quelques précisions avaient alors été apportées et deux modifications proposées par les conseillers.

Monsieur le maire propose de voter pour entériner cette liste de noms finalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve...

En effet notre commune était pénalisée financièrement puisqu'elle contribuait pour l'ensemble des élèves scolarisés via les Attributions de Compensations Intercommunales et devait payer en plus les frais de scolarité facturés par Lalinde, pour une surcharge de plus de 10.000 euros.

Une nouvelle facture de 16.000 € vient de nous être adressée par Lalinde. Dans le cadre de notre volonté de ne pas payer deux fois pour la même prestation, cette facture sera contestée.

Les conseillers ont abordé le sujet de transport scolaire et ont acté que la situation actuelle pénalisait certains parents dont les enfants ne disposaient pas de ramassage scolaire. Une action va être engagée afin de corriger cette situation pour la rentrée 2022, avec l'objectif que tous les élèves puissent être pris en charge, qu'ils soient scolarisés à Beaumontois du Périgord ou à Lalinde.

4/ Décision sur le parrainage pour les élections présidentielles.

Monsieur le maire confirme que l'équipe municipale en place a été élue sans étiquette politique. C'est d'abord l'intérêt de la commune qui nous anime. Donc le maire propose d'appliquer la neutralité en ce qui concerne les parrainages de candidats aux prochaines élections présidentielles. ; ainsi le parrainage ne sera donné à aucun candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve...

5/ Questions diverses

5.1/ Courrier M et Mme Fromentoux

Ce courrier comportait plusieurs thèmes

5.1 a/ Des sacs d'ordures ménagères étaient déposés devant l'immeuble de la salle des fêtes. Monsieur le maire confirme qu'il a bien été précisé aux citoyens concernés que le ramassage porte à porte n'existe pas à Molières. Ce dépôt sur la place ne devrait donc pas se reproduire

5.1.b/Sens de circulation aux sorties du bourg : Pourquoi ne respectent-ils pas la priorité aux véhicules « qui montent ». Le Maire s'est renseigné auprès des autorités compétentes : le choix est fait pour donner la priorité aux véhicules qui sortent du bourg, ce qui a pour avantage de ralentir les véhicules qui rentrent au centre du village

5.1 c/ N'est-il pas possible de mettre des ralentisseurs aux entrées du village. Monsieur le maire a demandé l'avis du service voirie de la communauté de commune. Il s'avère qu'il n'y a pas de solution technique satisfaisante en matière de ralentisseur. Par contre il est proposé de réaliser une étude de mise en place d'écluse. Cela devrait permettre d'augmenter la sécurité des piétons et vélos en baissant la vitesse des véhicules à moteur

5.1.d/ Étude pour faire baisser la vitesse de la D27. Monsieur le maire confirme qu'un relevé de vitesse des véhicules a été réalisé par le Département en 3 points différents de la D27, vers la scierie, au Brandal, et aux Grèzes. Les relevés montrent que très peu de véhicules sont en excès de vitesse, et que la vitesse moyenne est nettement en dessous de la limite de 80km/heure.

Le conseil municipal confirme que ce résultat n'empêche pas qu'une demande soit faite au département pour une réduction de vitesse sur cette voie départementale.

5.2 Vote de la CCBDP sur les circuits de trail

Des circuits de trail seront installés à Bayac et à Molières. Pour notre commune il s'agit d'un circuit de 31 km et un circuit de 14 km. Toute la réalisation du panneauage sera prise en charge par le Département.

Monsieur le Maire nous informe que la CCBDP votera sur la partie qui sera à sa charge lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

5.3 Décoration de Noel

Monsieur le maire demande l'avis de conseillers sur les actions de la commune concernant Noel. Il est proposé d'étudier la mise en place d'un sapin décoré sur la place du village et d'installer des décorations lumineuses en utilisant majoritairement celles que la commune possède déjà.

Les moliérois sont chaudement encouragés à décorer leur maison en cette période de fêtes afin de participer à l'amélioration de l'attractivité de notre belle Bastide et par avance ils en sont remerciés..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.

Signatures :

LACOSTE Alexandre

MARTIN Patrick

LAYMOND Eric

CASTANG Jean-Claude

BESSE Hubert

BESSE Kevin

VEYSSIERE Xavier

COUTOU Anthony

COOLEMAN Colette

KOEGLER Jean

TRAVERT Rodolphe